

Un constat s'impose, le travail social est dans un état inquiétant. A l'instar des secteurs médico-social et de la santé, l'appel à l'aide des travailleurs sociaux témoigne d'une société en crise. Les engagements des décennies précédentes visant à endiguer les exclusions par des actions ciblées -Abbé Pierre, Coluche et d'autres- ont certes répondu à une nécessaire indignation morale, mais ont désormais montré leurs limites puisqu'il n'y jamais eu autant de personnes- parfois des familles entières-qui dorment dans les rues ou -ce sont souvent les mêmes-qui ne mangent pas à leur faim...dans un des pays les plus riches du monde et pays de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de surcroît.

A partir des années 50, la « morale », désormais remise au musée des concepts dépassés, a laissé sa place à « l'éthique », concept bien plus chic ! Tout devient éthique -y compris les jeans, les yaourts ou les placements bancaires- et chaque acteur social se voit enjoint d'avoir « une » éthique. Mais qu'est-ce donc ? Interrogation d'autant plus nécessaire que les éthiques se multiplient au fur et à mesure que la force du concept se dilue. L'éthique serait-elle le remède miracle à la crise de nos secteurs ?

En quoi cette démarche de questionnement est-elle pertinente pour aider à résoudre la perte de sens si souvent déplorée ?

Pour tenter, sinon de répondre, au moins d'apporter des éclairages sur le rapport crise du social/vertu de l'éthique, plusieurs entrées sont convoquées dans ce nouveau numéro :

- L'éthique existe-t-elle en soi ou suppose-t-elle des situations pour générer une démarche de questionnement ?
- Quels témoignages des acteurs sociaux pour illustrer cette éthique situationnelle ?
- Pour quelles problématiques spécifiques, la démarche s'avère-t-elle particulièrement intéressante : les « exclus » en général, des situations particulières telles que la protection juridique des personnes, la question des adoptions etc. ?
- Quelles relations entretiennent l'éthique et le Droit ?
- Quelles instances éthiques existe-t'il dans le secteur social ?
- Comment font les acteurs sociaux dans d'autres pays ?

Cette liste n'est évidemment pas exhaustive !

Les propositions d'articles doivent nous parvenir pour :

- le 31 mars 2023 pour nous adresser un titre et une proposition complétée d'une présentation de l'auteur, de son adresse mail, adresse postale et téléphone

et les articles finalisés pour le 15 mai 2023 : pour nous adresser la version complète et définitive.

Les propositions doivent être adressées simultanément à Pierre Bonjour : pierre.bonjour42@gmail.com et publication.forum23@gmail.com

NOTES aux auteurs

Les consignes de mise en forme des articles sont les suivantes :

- En-tête : Titre de la communication
- Prénom NOM (majuscule)
- Organisme de rattachement
- Une présentation de l'auteur en 3 lignes environ, avec votre adresse mail si vous le souhaitez. Un résumé en 300 mots, en français, permet de mobiliser la lecture et d'annoncer les grandes lignes de l'article.
- Mots clés : 5 au maximum en français
- La contribution au dossier thématique doit comprendre 8 à 10 pages, soit 30 à 35 000 signes (espaces compris). La contribution liée à une expérience professionnelle est de 25 à 30 000 signes (espaces compris). Sont comprises les notes de bas de page qui doivent être exceptionnelles pour ajouter des précisions, accompagnées ou non de références à des articles et des ouvrages. Préférez si possible une bibliographie en fin d'article.
- Utilisez la police « Times New Roman », Taille 11. (Notes de bas de pages en taille 8). - **Pas de souligné, l'utilisation du gras sert de mise en valeur des sous titres.**

Bibliographie :

La bibliographie reprend exclusivement les auteurs cités dans l'article, classés par ordre alphabétique.

Les références dans le texte doivent être sous la forme suivante :

(Renault, 2004) ; (Garrau, Le Goff, 2010) ; quand plus de deux auteurs (Osty et ali, 1997). Précisez l'initiale du prénom si homonyme.

Le numéro de page est obligatoire si citation dans le texte: (Renault, 2004, p10), (Garrau et ali., 2010, p 112).

Pour vos notes, sources et citations, merci d'utiliser la forme suivante :

- **Pour un ouvrage :**

Nom, Prénom, *Titre en italique*, Ville, éditions, année, page.

- **Pour une contribution à un ouvrage collectif :**

Nom, Prénom, « Titre de l'article », in Prénom Nom du directeur de l'ouvrage, *Titre de l'ouvrage*, Ville, éditions, Année, page.

- **Pour un article :**

Nom, Prénom « Titre de l'article entre guillemets », *Titre de la revue en italique*, n°X, date, page

> **À noter pour une bibliographie, le nom de l'auteur est indiqué en premier et le prénom en suivant.**

- **Remarques**

- *Ibid.* s'utilise lorsque l'on reprend exactement ce qui est au-dessus, avec ajout de la numérotation de la page si celle-ci change.
- *Op. cit.* s'utilise lorsque l'on reprend un ouvrage cité précédemment, en précisant le titre et la page :
Prénom Nom, *op. cit.*, page.

Les documents devront être envoyés dans un format numérique éditable par les logiciels de traitement de texte Microsoft Word (.doc/.docx).

Les délais :

L'écrit définitif est à adresser aux coordinateurs et adresse mail précisées dans l'appel à Contributions et ce, par fichier mail, selon les dates annoncées dans l'appel à contributions.

Un retour de leur part se fait dans le mois suivant afin de procéder éventuellement à quelques modifications dans l'objectif d'harmoniser les différentes contributions du numéro en préparation. Une dernière lecture par un membre du comité de rédaction validera votre contribution.

Forum paraît trimestriellement. Vous recevrez gracieusement, un exemplaire du numéro auquel vous aurez contribué dès sa parution.

Le comité de rédaction

